

PAS DE CHANTIER EPR2 SANS UN COÛT DÉFINITIF

EDF a annoncé, le 18 décembre 2025, un coût de 72,8 Md€₂₀₂₀ pour les 6 EPR2 à construire. Ce coût remplace le précédent qui était de 51,7 Md€₂₀₂₀, soit une augmentation de 40,8 % pour ce projet de 6 EPR2.

Par ailleurs, ce coût en valeur 2025 serait 85 Md€.

Il n'est pas normal que dans le document sur les capacités financières de l'exploitant (pièce 10), EDF ne présente que le coût de 16,9 Md€₂₀₂₀ pour les deux EPR2 de Penly, coût correspondant à celui de 51,7 Md€₂₀₂₀ c'est à dire un coût qui n'est plus d'actualité et en valeur 2020 alors qu'on est en 2025.

En plus ce coût n'est pas le coût réel de l'opération, c'est juste le coût "overnight" c'est à dire sans les coûts de financement et autres.

Dans la pièce 10, EDF dit :

"De fait, vu l'influence de ces travaux d'affermissement et d'optimisation menés en continu sur les coûts de construction, cela explique pourquoi l'estimation révisée ne pourra être connue qu'à leur fin, et que toutes les estimations intermédiaires restent des données de travail."

EDF avoue donc que l'estimation révisée définitive n'est pas encore connue et que le coût de 72,8 Md€₂₀₂₀ annoncé le 18 décembre 2025, n'est encore que provisoire et pourrait encore augmenter comme ça été le cas pour tous les réacteurs EPR précédents.

On lit aussi dans la pièce 10 :

"Comme cela avait été le cas pour l'estimation initiale de 2021, l'État envisage un nouvel audit dont les conclusions seront rendues publiques pour faire le point sur ces actions d'affermissement et d'optimisation du chiffrage au début 2026, après la remise par EDF d'un nouveau chiffrage fin 2025, en vue de la décision finale d'investissement avant la fin 2026."

On est donc dans une totale incertitude sur le coût réel de ces EPR2 pour lesquels EDF fait une Demande d'Autorisation de Création (DAC). On va donc construire à l'aveugle ! C'est scandaleux un tel comportement.

Quant au financement, il est dit :

"Le Conseil de politique nucléaire du 17 mars 2025 a examiné les grands principes du schéma de financement et de régulation envisagé et a annoncé l'orientation d'un prêt de l'État bonifié couvrant au moins la moitié des coûts de construction et d'un contrat pour différence sur la production nucléaire à un prix maximal de 100 €₂₀₂₄/MWh. Les discussions entre l'État et EDF sont en cours de finalisation. Des échanges seront ensuite initiés avec la Commission européenne, dans la perspective d'une décision finale d'investissement d'EDF en 2026.

Sous réserve de validation du schéma de financement par la Commission européenne, EDF dispose des capacités financières pour mener à bien le projet."

Il est très regrettable qu'il ne soit pas présenté pour une Demande d'Autorisation de Création (DAC) des EPR2 de Penly, un plan complet de financement de ces EPR2 avec des coûts en valeur 2025. L'information du public est tronquée et c'est inadmissible.

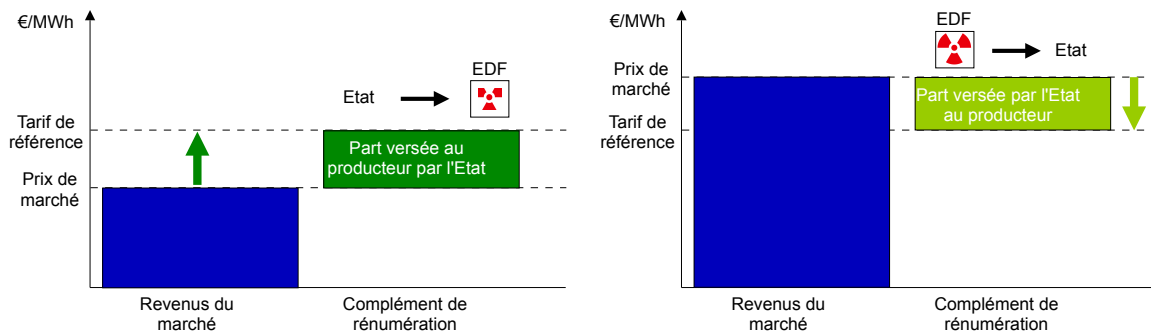
Le prêt de l'Etat bonifié (probablement à taux zéro) couvrira au moins la moitié des coûts de construction c'est à dire au moins 41,5 milliards d'euros base 2025. Cette aide très importante de l'Etat va permettre d'éviter d'avoir un MWh électrique très coûteux, mais au final, ce qui ne sera pas payé par le consommateur, le sera par le contribuable. Compte tenu de la dette de l'Etat,

celui-ci va devoir emprunter pour financer ces EPR2. **Comme EDF ne paiera pas les intérêts de ces emprunts, c'est le contribuable qui les paiera.**

En plus l'Etat envisage de puiser dans les réserves du livret A pour disposer de la somme d'au moins 41,5 Md€₂₀₂₅ nécessaire et ceci au dépens des autres projets financés normalement par ce livret A (logements sociaux, projets de collectivités, ...). Ceci est d'autant plus grave que les souscriptions au livret A sont en forte baisse.

On devrait nous dire le montant que l'Etat va devoir payer avec les intérêts du prêt bonifié à EDF. C'est une donnée essentielle et ça s'appelle de la transparence.

L'autre aide de l'Etat pour éviter une forte augmentation du kWh électrique c'est le recours à un contrat pour différence. Le graphique ci-après illustre le principe d'un tel contrat.



Source : Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

Le contrat pour différence de 40 ans sur la production nucléaire, prévu par l'Etat, est basé sur un prix de référence de 100 €₂₀₂₄/MWh, c'est à dire que lorsque le prix marché de l'électricité est inférieur à 100 €/MWh, l'Etat compense la perte faite par EDF et c'est EDF qui paye si le prix marché est supérieur à 100 €/MWh (ce qui sera très exceptionnel). Actuellement le coût de l'électricité sur le marché de gros est autour de 50 €/MWh.

En conséquence, la production d'un réacteur EPR2 comme prévu à Penly, d'une puissance de 1 670 MWe, avec un facteur de charge de 85 % serait de 12,4 millions de MWh par an. **Avec un prix de marché de 50 €/MWh, chaque année, l'Etat reverserait à EDF la somme de 622 millions d'euros par réacteur (1 244 millions d'euros par an pour les deux EPR2 de Penly). Cette somme sera aussi payée par les contribuables !**

Bien que l'énergie nucléaire soit opérationnelle depuis plus de 50 ans, elle serait toujours une énergie non mature qui nécessiterait des aides au même titre que certaines énergies renouvelables qui sont encore en développement.

La vérité est que l'énergie nucléaire est une énergie très coûteuse qui ne peut être rentable sans être fortement aidée par l'Etat, contrairement aux énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives et voient les aides de l'Etat fortement diminuées voire même s'en passent (contrat CPPA : Corporate Power Purchase Agreements).

Conclusion

Je suis défavorable à la Demande d'Autorisation de Création (DAC) présentée par EDF pour les deux EPR2 de Penly car :

- le projet n'est pas finalisé au niveau des études et des coûts ;**
- EDF ne présente pas le coût de 72,8 Md€₂₀₂₀ annoncé le 18 décembre 2025 et ne donne pas la part qui revient aux deux EPR2 de Penly ;**
- dans la pièce 10 sur les capacités financières de l'exploitant, EDF continue de parler en euros valeur 2020 alors que nous sommes en 2026 ;**
- EDF ne donne pas une simulation du plan de financement complet des deux EPR2 alors que celui-ci va impacter très directement les capacités financières de l'entreprise ;**
- dans la pièce 10, EDF ne dit rien de son endettement très important qui est un handicap sur ces capacités de financement.**

Contrairement aux prévisions qui avaient servi à la décision de construction de ces EPR2 et qui annonçaient une forte hausse de la consommation d'électricité, ces dernières années cette consommation stagne et il est moins urgent de construire de nouveau moyen de production, en particulier nucléaire.

En conséquence compte tenu de tous ces éléments, il est nécessaire de retarder la construction de ces EPR2 pour avoir des coûts définitifs, un plan de financement complet avec ou sans l'accord de la Commission Européenne.

Il faut aussi informer les citoyens sur les coûts qu'ils auront à financer avec leurs impôts en plus de ceux d'une électricité avec un coût renchéri par ces nouveaux réacteurs nucléaires, alors que ceux des énergies renouvelables continuent de baisser.

Joël Guerry
Docteur-Ingénieur en Energie et Pollutions
Membre du Groupement de Scientifiques pour
l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN)